Jimmy Siméon Mashteuiatsh, Qc 317 P X NP DM43

Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay—Lac-Saint-Jean

6211-08-006

## Mémoire

Présenté dans le cadre des audiences publiques Projet d'exploitation d'une mine à ciel ouvert d'apatite au Lac À Paul

> Par : Jimmy Siméon

Saguenay Le 22 Mai 2015

## Projet d'exploitation d'une mine à ciel ouvert d'apatite au Lac À Paul

Bonjour, je me nomme Jimmy Siméon. Je suis de la communauté de Mashteuiatsh et j'habite Ville Saguenay. Je me présente ici comme membre des Premières Nations, citoyen de la région et Président de L'Association du Parc Sacré de Mashteuiatsh, un organisme œuvrant à la préservation et à la transmission des savoirs traditionnels sur les plantes médicinales comportant aussi un volet d'économie sociale. Enfin, je suis aussi étudiant universitaire en géographie, en environnement et en étude autochtones. Ceci dit, ma vision du développement, en est une durable. Une vision où la sphère culturelle occupe une forte présence dans la sphère sociale, où la spiritualité est partie intégrante de l'environnement et où l'économie à une vocation sociale.

Je ne parlerai pas ici au nom de l'Association du Parc Sacré, mais en mon nom personnel. Pour vous mettre en contexte, L'association du Parc Sacré, en partenariat avec la Société d'Histoire et d'Archéologie de Mashteuiatsh ainsi que de Forêt Modèle, vient tout juste de faire paraître un livre rassemblant les savoirs traditionnels de plusieurs plantes médicinales de la forêt boréale. Beaucoup d'autres projets en lien avec les plantes que l'on retrouve sur le territoire ont été initiés ou sont en développement : cueillette, identification, transformation de produits, activité de transmission, culture en serre, etc. Tous développements industriels pouvant nuire à la qualité et à l'accessibilité du territoire influencent négativement les activités présentes et futures de l'Association du Parc Sacré. Le projet est donc contraire à la vision et la mission de l'organisme.

Je suis aussi concerné par ce projet parce que le territoire ancestral occupé pas ma famille longe la rivière Péribonka ainsi que la rivière Manaouane, il est donc voisiné directement par le site du Lac à Paul. Là, sur ce territoire d'occupation historique par nos ancêtres, nous avions un camp familial en bois rond construit par mes oncles et mon grand-père qui pouvait accueillir 2 familles. Il était construit sur un site où des artéfacts ont été retrouvés, signe d'une histoire riche. Située sur une pointe de sable surplombant la rivière, la vue sur les montagnes et la rivière Péribonka était majestueuse. Malheureusement, il y a une dizaine d'années, nous avons dû détruire notre camp familial en raison de la construction du barrage Péribonka IV qui allait inonder notre site de campement. Beaucoup de nos plus beaux souvenirs de familles ont alors été engloutis par ce qui est aujourd'hui le réservoir du barrage. Non loin de ce site, mon grand-père avait toujours chassé

l'orignal sur la rivière à partir de son canot ou à partir d'une île que les orignaux fréquentaient. Le barrage marquait donc aussi la disparition de ce site. De plus, la destruction de notre camp s'est fait au même moment que mon grand-père vivait ses derniers jours. Nous avons donc conservé un souvenir amer de ce grand projet hydroélectrique. Depuis cet évènement, nous avons l'impression d'avoir été expulsés de chez nous. J'explique tout ça dans le but de vous faire comprendre qu'un nouveau grand projet près du territoire ancestral viendrait augmenter notre amertume et nuire à notre occupation du territoire, puisque jusqu'à ce jour, nous n'avons pas encore réussi à coordonner nos actions pour rebâtir un nouveau camp. Le lien que nous avions avec le territoire et qui a été rompu est extrêmement difficile à recréer. Il faut dire que la forte pression sur le territoire exercé par la villégiature complique le choix d'un emplacement. Sans compter que nous voyons le territoire changer d'année en année au fil des coupes forestières qui défigurent le paysage et transforment nos repères. Vous comprendrez que cet ensemble d'évènements est un cumul d'impacts négatifs qui rendent très difficile la pratique de nos activités traditionnelles. J'ai de la difficulté à concevoir que la nouvelle génération chez nous n'a pas encore connu ce territoire. Ce lieu qui a servi de berceau à mon grand-père puisque c'est là qu'il a vue son premier jour. Les impacts cumulatifs sont donc essentiels à considérer dans la venue d'un nouveau projet comme celui-ci. On ne peut mesurer les impacts réels que si nous prenons en compte l'ensemble des impacts passés.

Il y a donc deux façons dont nous ressentons l'influence des développements sur le territoire. D'abord directement, par la vue des changements apportés au territoire, la vue des fardiers et de la machinerie forestière, par le son des opérations qui se propage à travers les montagnes, par la vue des nombreux camps de villégiatures qui entourent les lacs comme des murailles, en fait, par le constat direct des activités sur le territoire. La deuxième façon est indirecte. Je parle ici du non visible, par exemple de ce que l'on a ressenti lorsque nous avons été dépossédés de notre lieu de camp familial et que nous avons eu à le détruire. Vous savez, nous n'avons pas besoin de voir les activités d'extractions pour savoir qu'ils ont lieu. Le seul fait de leurs connaissances est suffisant pour occuper une place importante dans notre esprit et se rappeler sans cesse que le territoire est exploité pour ses ressources et qu'il n'est plus un lieu paisible pour se ressourcer. À cette prise de conscience, s'ajoutent les rencontres régulières avec le Conseil de bande pour nous consulter sur

les demandes de nouveaux baux de villégiatures, les demandes de nouvelles pourvoiries, pour la planification des coupes forestières, pour la prospection minière et j'en passe. Ces démarches sont essentielles à notre compréhension d'ensemble des activités sur le territoire, mais il est difficile de se faire rappeler ainsi constamment que nous ne sommes que des occupants qui nuisent à toutes ces activités. De plus, la plupart du temps, nous ressentons une grande impuissance face à ces consultations puisque notre parole et notre volonté ont bien peu de force lorsque nous désirons restreindre les coupes forestières ou encore la prospection minière. Ces dernières années nous avons passé plus de temps dans les bureaux à être consulté, les salles communautaires à s'informer, et devant l'ordinateur à rédiger et à rechercher de l'information plutôt que d'être en territoire. Les impacts sont nombreux, parfois subtils, parfois difficilement descriptibles, mais une chose est certaine, c'est qu'ils occasionnent tous une source de stress, qu'ils nuisent tous à différents niveaux au lien que nous avons avec le territoire et qu'ils compliquent tous la pratique de nos activités traditionnelles. Surtout lorsque c'est un projet d'envergure comme celui d'une mine à ciel ouvert.

Une étude de Nicole Huybens, financée par Arianne Phosphate et dont j'applaudis l'initiative, démontre l'importance de la préservation des lieux d'occupation à valeur spirituelle. Il est démontré que le site du Lac à-Paul qui a été occupé historiquement représente encore aujourd'hui dans l'esprit des gens une grande importance symbolique, particulièrement pour ceux qui ont eu la chance de côtoyer ce lieu. C'est en quelque sorte un paradis, comme le Saguenay qui est en quelque sorte un Royaume. Les changements apportés à ce lieu sont vus comme des perturbations émotives ressenties profondément chez ces personnes. Des ruptures irréparables qui viennent changer la relation que ces personnes entretenaient avec ce lieu. C'est pourquoi je trouve essentiel de mettre en place d'autres études de ce genre avant que l'on puisse prendre une décision sur la validité de ce projet. Des études comme celles du centre de recherche ARUC Tetauan de l'Université Laval sur les barrages hydroélectriques et l'occupation ilnue de la rivière Péribonka<sup>1</sup>. Ces études viennent éclaircir le type de relation qu'entretient l'occupant et le territoire, en plus d'expliquer les effets de la rupture créée par des activités extérieures, particulièrement de type extractive.

<sup>1</sup> http://www.tetauan.org/projets/paysages-culturels/tshishipiminu

Dans la même lignée d'idée, les études archéologiques faites sur le site minier potentiel doivent être approfondies et aussi concerner les abords du tracé qui serait utilisé. Les sites archéologiques doivent être préservés puisqu'ils représentent les premières traces de notre histoire et nous rappel d'où l'on vient.

Concernant l'étude d'impact sur les communautés végétales. L'ensemble de l'étude est bien construit et les données semblent traitées méticuleusement. Ma préoccupation se situe au niveau des consultations avec les occupants du territoire qui peuvent avoir une connaissance bien pointue de certaines plantes s'y retrouvant. Soit en raison de la cueillette qu'ils pratiquent ou on déjà pratiqués, soit par l'utilisation de ce territoire à des fins de chasse et de pêche ce qui leur a permis une bonne observation de la végétation qui s'y retrouve. Donc, la consultation de ces personnes me semble essentielle dans le processus de caractérisation du milieu. Cette démarche concernerait aussi les zones en périphérie du tracé prévu. De plus, certaines plantes médicinales occupent une importance particulière pour nous, il serait souhaitable que vous en preniez connaissance afin d'identifier les zones de cueillettes potentielles qui pourraient être affectées par le projet.

Les lichens doivent aussi être considérés en raison de leur fort taux de bioaccumulation. En effet ils accumulent les contaminants atmosphériques sur plus de 100 ans et peuvent alors représenter un risque pour les animaux qui s'en nourrissent comme le caribou forestier.

Maintenant, concernant la ressource en phosphate, je crois qu'elle devrait être préservée plutôt qu'épuiser afin d'éviter une pénurie et évider de nous retrouver dépendants d'autres pays pour notre approvisionnement futur. Nous devrions aussi attendre d'être en mesure de mieux utiliser cette ressource, puisque l'agriculture industrielle n'est pas une solution viable pour nourrir les populations. Comme l'ONU l'a expliqué, il faut limiter les intrants externes et favoriser une agriculture qui respecte le cycle naturel de la nature. Les défis au niveau de l'alimentation seront grands ici comme ailleurs dans quelques dizaines d'années, c'est là que nos ressources auront leur plus grande valeur, dans tous les sens du terme. Donc, pourquoi épuiser maintenant cette

4

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> http://unchronicle.un.org/fr/article/nourrir-la-plan-te-de-mani-re-durable/

ressource pour ne laisser qu'aux générations futures un territoire vider de toute sa richesse naturelle et économique?

Malgré quelques arguments qui peuvent jouer en faveur du projet, malheureusement, pour moi ce projet reste un trou géant sur nos terres ancestrales. Malgré toutes les mesures d'atténuation, cela n'annule pas les dommages causés au sol, à la végétation et aux cours d'eau présents sur le site d'exploitations et sur le site du tracé qui est prévu d'être utilisé. Les impacts négatifs sur le territoire sont nombreux autant au niveau social qu'environnemental. Ils créeront une rupture qui sera impossible à rétablir.

Pour terminer, voici quelques suggestions et modifications au projet qui résume et suit le fil des idées amenées plutôt :

- Retarder le début des opérations de quelques années afin d'évaluer les opérations de mine Arnaud et de se servir de leur expérience pour améliorer le présent projet.
- Multiplier les études comme celles de Nicole Huybens et prendre exemple sur celles d'ARUC Tetauan.
- Continuer le travail archéologique
- Évaluer les impacts de la contamination du lichen pour le caribou forestier.
- Identifier les lieux de cueillettes de plantes médicinales.
- L'activité minière de ce projet devrait être planifiée de façon à ce qu'elles soient moins intensives, afin de réduire plusieurs impacts et prolonger la vie de la ressource en phosphate pour des utilisations futures.
- Ne pas réaliser ce projet dans sa forme actuelle